

**Procès Verbal de La Commission des Grands Projets**

Réunion du : 26/06/2014

1<sup>er</sup> Examen

Province : Settat  
 Commune : Settat  
 Nature du projet : Construction d'un R+3 après démolition de l'existant  
 Situation : Quartier SAAALA, Rue EL CADJ AYAD, Settat  
 Références Foncières : TF 192 M / 15  
 Pétitionnaire : TAHAR LOUBARDI  
 Maître d'œuvre : SOUAD HAFSI

**Avis de la Commission Mixte**

Un le projet présenté, Pour pouvoir  
 statuer sur cette demande il y a lieu  
 de présenter un levé Topographique  
 en mentionnant les emprises des rues  
 et des voies sur lesquelles done  
 la construction ainsi que les hauteurs  
 de construction autorisées

Remarque à satisfaire

Accorder à l'architecte l'élaboration d'un plan d'étude et de

|                     |  |
|---------------------|--|
| COMMUNE             |  |
| PROVINCE            |  |
| A.U.S.              |  |
| R.A.D.E.E.C/O.N.E.P |  |
| O.N.E               |  |
| D.P.A               |  |
| D.R.E.T/ D.P.E.T    |  |
| PROTECTION CIVILE   |  |
| AUTRES SERVICES:    |  |

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.